

**4^{ème} Comité Départemental d'Information et de Suivi des Opérations de Dragages
et
3^{ème} Comité de Pilotage relatif à l'élaboration
du Schéma de Gestion des Sédiments de Dragage**

Lundi 21 juin 2021

Lieu : Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Présidence : M. Alain Priol – Directeur départemental des Territoires et de la Mer

Introduction :

M. Priol remercie le Conseil Départemental pour son accueil puis ouvre la séance en rappelant l'origine du Comité Départemental d'Information et de Suivi des Opérations de Dragages de Charente-Maritime et du Comité de Pilotage relatif à l'élaboration du Schéma de Gestion des Sédiments de Dragage.

La réunion s'organisera en deux temps :

- 1- Présentation du bilan départemental des opérations de dragages 2019 ;
- 2- Avancement du Schéma de Gestion des Sédiments de Dragage de la Mer des Pertuis : rappel de la méthodologie d'élaboration du schéma, présentation du diagnostic, échanges/questions sur le diagnostic.

Les supports des différentes présentations seront disponibles sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (rubrique Environnement / Eau et milieu aquatique / Qualité de l'eau / Dragages).

1- Bilan départemental des opérations de dragages 2019

M. Brunet (DDTM) présente les éléments de contexte général et réglementaire liés aux opérations de dragages. La réglementation n'a pas évolué depuis la dernière réunion du 14 novembre 2019.

Concernant le bilan des opérations 2019, il est précisé que sur les 46 autorisations en cours de validité, 19 opérations ont été réalisées dans le département pour un volume total dragué de 1,11 million de m³. Ce volume n'augmente pas particulièrement ces dernières années en Charente-Maritime.

Les chiffres depuis 2014 sont les suivants :

	Volume en milliers de m ³		
	Milieu maritime	Cours d'eau	Total
2014	749,55	122,9	872,45
2015	896,34	90	986,34
2016	891,5	134,5	1026
2017	978,8	187,2	1166
2018	975	221	1196
2019	915	196	1111

* avant 2016 les bilans n'intégraient pas tous les dragages en cours d'eau ou dans certains chenaux

En 2019, 91% des volumes sont générés par l'entretien du Port de plaisance de La Rochelle (23% du total), du Grand Port Maritime de La Rochelle (23%), du Port de commerce de Rochefort (17%), de la Sèvre Niortaise (13%), du canal maritime du Curé (8%) et du Port de Royan (7%). L'opération de dragage du Port de plaisance de Rochefort n'a pas pu être comptabilisée dans ce bilan (chiffres non communiqués).

Les sédiments ont été rejetés en mer pour 99 % du volume total. Une opération de gestion à terre pour un volume de 10 000 m³ a été mise en œuvre par le Port de plaisance de La Rochelle (dragage d'une partie des sédiments contaminés du bassin des chalutiers acheminés vers le centre de valorisation de La Repentie).

La répartition du volume par type de rejet est la suivante en 2019 :

- rejet par canalisation : 38 % du volume
- rejet par clapage : 30 % du volume
- rejet par baccage : 21 % du volume
- rejet par rotodévasage : 10 % du volume

Les 60 analyses réalisées préalablement aux opérations (durée de validité maximale de 3 ans) témoignent de la bonne qualité physico-chimique des sédiments qui sont rejetés en mer (50 résultats inférieurs à N1, 9 dépassements très faibles de N1, 1 dépassement de N2 lié à l'opération de gestion à terre décrite ci-avant).

Les données détaillées qui ont permis d'établir ce bilan 2019 seront jointes aux documents mis en ligne sur le site internet des services de l'État.

La présentation du bilan des opérations 2019 se termine par la communication d'informations relatives au suivi de la zone d'immersion du Lavardin.

M. l'adjoint au maire de la commune de Saint Denis d'Oléron souhaite savoir si l'opération qui s'est déroulée à Saint Denis pendant l'hiver 2020-2021 est prise en compte dans la bilan présenté. Il est précisé que cette opération ne sera intégrée que dans les bilans des années 2020 et 2021.

M. Plisson souhaite préciser que pour le Grand Port Maritime, le suivi de la qualité des sédiments a lieu tous les ans. Il est en de même pour d'autres opérations (par exemple dragage du port de plaisance de La Rochelle, dragage de la Sèvre...).

2- Schéma de Gestion des Sédiments de Dragage de la Mer des Pertuis

M^{me}. Billard (CD17) effectue la présentation de l'état d'avancement des travaux d'élaboration du schéma de gestion des sédiments de dragage. Elle en reprecise tout d'abord le périmètre en expliquant que l'estuaire de la Gironde n'est pas inclus (il y existe un plan de gestion des sédiments finalisé en 2017).

Le schéma constituera un outil de planification à 10 ans de l'activité de dragage. Il a pour vocation d'accompagner et d'orienter les opérateurs, notamment portuaires, pour l'organisation de l'activité de dragage et de gestion des sédiments, au regard des caractéristiques du territoire et de ses enjeux environnementaux, économiques ou organisationnels. La réalisation du schéma s'articule en 3 phases :

- phase 1 : diagnostic du dragage en mer des Pertuis ;
- phase 2 : optimisation de la gestion des sédiments et réduction des impacts ;
- phase 3 : développement d'outils de compréhension.

L'élaboration du schéma est porté par le Conseil Départemental, le Grand Port Maritime de La Rochelle et le Port de plaisance de La Rochelle. Le Conseil Départemental assure la coordination de l'ensemble par l'intermédiaire d'un comité technique.

La phase 1 est en cours d'achèvement (relecture finale du rapport en cours). Des éléments de synthèse des différentes parties de ce rapport sont commentés en séance. Le rapport de cette première phase est structuré de la façon suivante :

- 1- Contexte du projet
- 2- Réglementation associée aux opérations de dragage
- 3- Contexte économique dans lequel s'inscrit le schéma
- 4- Volumes autorisés et réalisés
- 5- État des lieux des techniques de dragage/curage/entretien des fonds
- 6- Filières de gestion et valorisation maritime et terrestre employées
- 7- Identification et présentation des enjeux environnementaux
- 8- Attentes des parties prenantes

Le chapitre 3 sur le contexte économique se présente sous forme de fiches de synthèse. Il met en évidence l'importance des dragages pour assurer la pérennité des principales activités économiques du département : conchyliculture, commerce, plaisance et pêche professionnelle.

Le chapitre 4 dresse une synthèse des autorisations en cours de validité et des opérations réalisées depuis 2009 (évolution des volumes et du nombre d'opérations...). A titre d'exemple les données font ressortir que 65 % des sites ont réalisé moins de 5 opérations d'entretien en 10 ans. Les sites avec les dragages les plus fréquents sont majoritairement ceux qui concentrent les enjeux économiques les plus forts (ports de commerce, ports de plaisance et conchylicole). Le diagnostic comporte une fiche de synthèse descriptive par port.

Le chapitre 5 établit un état des lieux des techniques de dragage mises en œuvre dans le périmètre d'étude. En termes de volume, le dragage hydraulique est majoritaire puisqu'il représente 65% des volumes dragués entre 2009 à 2019. La technique la plus employée étant le rotodévasge (53% des sites entretenus avec cette technique dans la zone d'étude). Concernant le chapitre 6 relatif aux filières de gestion des sédiments, les informations du diagnostic sont similaires à celles présentées dans le point de l'ordre du jour (gestion en mer quasi-exclusivement).

Le chapitre 7 sur l'identification des enjeux environnementaux s'est attaché à présenter le contexte environnemental à l'intérieur du périmètre du schéma (présentation des espaces protégés et des principaux enjeux) puis à produire une synthèse des effets potentiels des opérations de dragage en considérant 3 compartiments distincts :

- le compartiment physique,
- le compartiment biologique,
- le compartiment eau.

L'ensemble des suivis qualitatifs relatifs aux sédiments portuaires a été synthétisé et a donné lieu à l'élaboration de fiches de synthèse.

Le chapitre 8 présente le travail de concertation qui a été engagé avec l'ensemble des parties prenantes entre fin 2019 et juin 2020 pour faire émerger leurs attentes. Les échanges ont permis d'aboutir à la rédaction d'un avis des parties prenantes qui identifie 12 enjeux majeurs et 8 propositions d'actions. La maîtrise d'ouvrage prévoit d'apporter des réponses aux propositions formulées lors de la phase 3 d'élaboration du schéma.

Concernant le calendrier d'avancement de la suite de la démarche, l'objectif est de finaliser le schéma en 2021. La méthodologie d'élaboration de la phase 2 qui est en cours de finalisation abordera les points suivants :

- Approche prospective des opérations de dragage à l'échelle du schéma (*approche par sous-unité géographique / retour d'expérience sur l'existant / besoin en dragage / solutions de gestion des sédiments sains et non immergeables*)
- Mutualisation, innovation et optimisation des dragages (*mutualisation des connaissances, du financement des études, des opérations de dragage et des suivis environnementaux / ouverture vers de nouvelles techniques de dragage*)
- Mesures de suivi et de réduction des impacts (*suivis environnementaux / mesures Éviter, Réduire, Compenser / périodes moins impactantes au regard des enjeux*)
- Construction du plan d'actions

En conclusion, il est précisé que les supports de présentation seront transmis après la réunion pour recueillir les éventuelles questions. Le rapport complet de la phase 1 de diagnostic sera également transmis lorsqu'une version définitive sera disponible.

M. Yann Fontaine remercie l'ensemble des participants et précise qu'une nouvelle réunion devrait être organisée en 2021.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer



Alain PRIOL

Liste des participants

Direction Départementale des Territoires et de la Mer : Alain Priol – Yann Fontaine – Solange Gionta – Matthieu Brunet

Conseil Départemental : Mathieu Barbier – Solen Billard - Elodie Libaud

Direction Inter-Régionale de la Mer Sud-Atlantique : Candice Doligé

Régie Municipale du Port de plaisance de La Rochelle : Bertrand Moquay – Adeline Thomassin

Grand Port Maritime de La Rochelle : Bernard Plisson

Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre : Pierre-Yves Chevalier

Syndicat Mixte des ports de commerce de Rochefort et Tonnav-Charente : Céline Viron

Syndicat Mixte du port de pêche de Chef de Baie : Pascal Bouillaud

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise : Nicolas Pipet

Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan : Fabrice Lienhard

Mairie de Saint-Denis d'Oléron : Jean-jacques Olivier

Mairie de Saujon : Sébastien Pardies

Agence de l'Eau Adour Garonne : Jérôme Moncoucut

Université de La Rochelle : Isabelle Brenon

UNIMA : Olivier Phillipine

IFREMER : Jonathan Deborde

Chambre d'Agriculture : David Jullien

SAGE Estuaire de la Gironde : Ronan Gaudin

Nature Environnement 17 : René Barthe

